

# Rapport d'activités 2022

Police municipale de la Ville de Genève



VILLE DE  
GENÈVE

# Sommaire

<b>Edito de la magistrature</b>	<b>5</b>
<b>Une police municipale au service des citoyen-ne-s, au cœur des quartiers</b>	<b>6</b>
<b>Fiche signalétique du service</b>	<b>8</b>
<b>Missions prioritaires de la police municipale</b>	<b>10</b>
<b>Faits marquants en 2022</b>	<b>12</b>
<b>La police municipale en chiffres en 2022</b>	
· Nombre d'appels à la centrale et nombre d'interventions	
· Activité totale	<b>14</b>
<b>Activité dans les zones sensibles en 2022</b>	<b>16</b>
<b>Îlotage de la police municipale dans les quartiers</b>	<b>18</b>
<b>Lutte contre le harcèlement de rue</b>	<b>19</b>
<b>Infractions pénales dénoncées</b>	<b>20</b>
<b>Amendes d'ordre infligées</b>	<b>21</b>
<b>Zoom par thématique</b>	
· Débarras sauvages	
· Infractions vélos	
· Infractions trottinettes	
· Principales infractions motos et scooters	
· Nuisances sonores	
· Chiens	
	<b>22</b>
<b>Adresses et contacts</b>	<b>26</b>



## La police renforce sa présence dans les quartiers



**Marie Barbey-Chappuis**

Conseillère administrative  
en charge du Département  
de la sécurité et des sports

Ce deuxième rapport de la police municipale de la Ville de Genève est riche en enseignements. D'abord et cela ressort très clairement du document, le nombre d'heures passées en patrouilles sur l'espace public a sensiblement augmenté (+60% par rapport à 2021). En tant que magistrate en charge de la sécurité, je pense que le rôle premier de la police municipale est sur le terrain, au cœur des quartiers, afin de répondre aux problématiques rencontrées par les habitant-e-s ou tout simplement de prévenir les incivilités.

Je me réjouis aussi du renforcement de l'îlotage (+33%) qui permet de développer le lien essentiel entre les acteurs et actrices du quartier (associations, commerçant-e-s, écoles) et les agent-e-s. J'aimerais aussi souligner pour la première fois l'existence de chiffres sur le harcèlement de rue et le rôle précurseur que joue la police municipale de Genève dans ce domaine. En 2022, grâce au système mis en place, 183 signalements pour harcèlement de rue ont pu être effectués auprès d'agent-e-s spécialement formé-e-s chargé-e-s du suivi des cas.

Au chapitre des incivilités, nous observons aussi une augmentation des verbalisations pour littering et débarras sauvages, ce qui correspond à une politique assumée de ma part. Dans une ville qui comporte près de 3'000 poubelles et 130 centres de tri de quartier, il n'est pas tolérable qu'on jette encore aujourd'hui ses restes de repas ou emballages dans les parcs ou sur les places. Le respect des autres passe par le respect de l'espace public.

A travers ce rapport, chacune et chacun peut facilement comprendre l'activité concrète et l'utilité de la police municipale. Merci à tous les agents et agentes engagé-e-s quotidiennement sur le terrain afin d'effectuer ce travail de prévention et de répression des incivilités.

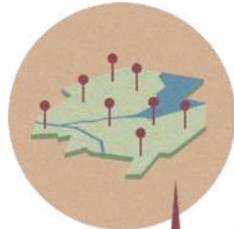
# Une police municipale au service des citoyen-ne-s, au cœur des quartiers

Des horaires étendus



Jusqu'à 3h du matin les jeudis, vendredis et samedis

8 postes de quartier



Lutte contre le harcèlement de rue



8 agent-e-s spécialement formé-e-s à l'écoute des victimes



Proximité



Écoute et contact permanents avec la population

Bien-vivre



Maintien de la tranquillité publique en Ville de Genève

Sécurité



Prévention et lutte contre la délinquance de rue et les incivilités

Cohésion



Accompagnement et sensibilisation auprès de la jeunesse ou des aîné-e-s

## Et aussi

- Des missions de santé publique, de sécurité routière
- Des collaborations avec différents services de l'Etat, de la Ville et des autres communes

Centrale d'appel  
**022 418 22 22**



# Fiche signalétique du service



## Christine Camp

Commandante et Cheffe de Service



### 43.6 mio

budget du service (CHF)

### 230

employés, dont



6 Etat-Major

6 chef-fe-s de poste

9 remplaçant-e-s de chef-fe de poste / chef-fe d'antenne / centrale

3 formateurs-rices

7 aspirant-e-s

35 civils



#### 1 Poste des Charmilles

Rue de Lyon 97  
1203 Genève

#### 2 Poste des Grottes

Rue Julia-Chamorel 1  
1201 Genève

#### 3 Poste des Pâquis

Rue Rothschild 27  
1202 Genève

#### 4 Poste de la Jonction

Rue du Stand 25  
1204 Genève

#### 5 Poste des Eaux-Vives

Rue de Jargonnant 4  
1207 Genève

#### 6 Poste des Acacias

Route des Acacias 36  
1227 Genève

#### A Antenne du Petit-Saconnex

Chemin des Colombettes 1  
1202 Genève

#### B Antenne de Champel

Chemin de l'Escalade 9  
1206 Genève

# Missions prioritaires de la police municipale

La proximité est le cœur du métier des agents et agentes de la police municipale de la Ville de Genève. C'est pourquoi une bonne part de leur temps de service est dédiée à la création et au développement de réseaux entre les différent-e-s acteur-ric-e-s du quartier pour y favoriser la sécurité et la convivialité, améliorant ainsi la qualité de vie de ses habitant-e-s.

Grâce à ces liens de proximité qui sont renforcés jour après jour, l'objectif principal de la police municipale consiste à détecter les incivilités et les résoudre en amont. Pour ce faire, le service mise sur la prévention, sans pour autant oublier le volet répressif lorsqu'il s'avère nécessaire.

## Contact avec la population, au cœur des quartiers

Les hommes et les femmes de la police municipale de la Ville de Genève possèdent une excellente connaissance des quartiers, grâce à des rencontres très régulières avec les habitant-e-s, commerçant-e-s, membres d'associations, responsables d'écoles, etc. C'est également dans le but de favoriser l'échange avec la population que les agent-e-s privilégient des patrouilles à pied ou à vélo.

## Lutte contre les incivilités

La police municipale joue un rôle central en matière de sécurité de proximité. Par leur présence active, ses agent-e-s permettent de dissuader certains auteurs d'actes délictueux. Ils et elles participent à la prévention et la lutte contre la délinquance de rue et les incivilités, telles que celles liées à la détention et/ou la consommation de stupéfiants sur le domaine public. Ils et elles sont aussi compétent-e-s pour interpeller les auteurs de certains types d'infraction en flagrant délit.

## Sécurité et santé publique

Par grand froid, lors de canicules ou encore lors d'autres types d'événements climatiques exceptionnels tels que des crues, la police municipale participe à la mise en place de plans d'actions afin de venir en aide aux personnes en situation de détresse ou qui pourraient l'être.

## Infractions à la circulation routière

La police municipale agit contre les infractions à la loi sur la circulation routière pouvant créer un danger dans les quartiers. Les infractions qui mettent en danger les piéton-ne-s et écolier-ère-s sont particulièrement visées, de même que les comportements de nature à provoquer des accidents entre usager-ère-s de la voie publique.



## Collaboration avec les autres corps de police

La police municipale collabore de manière complémentaire avec les autres maillons de la chaîne sécuritaire locale. Ses actions complètent celles des autres corps de police et de sécurité. Elle assure une coordination efficace avec la police cantonale (notamment à travers un contrat local de sécurité) et les autres polices municipales.

## Protection à la jeunesse

Dans le but de développer les liens entre les agent-e-s de la police municipale et les jeunes, des cours de sensibilisation sont organisés à destination des classes de 7<sup>e</sup> primaire. On y aborde le thème du « respect » (des gens, du matériel, de leurs camarades) et de la « prévention », notamment concernant les dangers liés à l'utilisation des réseaux sociaux ou encore le bon comportement à avoir au guidon d'une trottinette. Toutes les classes de 7<sup>e</sup> primaire bénéficient, chaque année, d'une séance d'information d'environ une heure.

De plus, la police municipale participe à des actions de proximité pour créer et entretenir des contacts avec les jeunes des quartiers, en organisant notamment des activités ludiques et sportives gratuites pendant les vacances scolaires en collaboration avec différents partenaires.

## Respect du domaine public

La police municipale veille au maintien de la qualité de vie en Ville de Genève, en luttant contre les nuisances sonores, qu'il s'agisse de bruits de voisinage entre privés, de nuisances subies par celles et ceux habitant à proximité d'un établissement public ou encore en cas de rassemblements sur l'espace public. Pour assurer une présence policière au moment où les nuisances sont les plus dérangeantes et garantir le respect de la tranquillité publique, la police municipale travaille avec des horaires étendus jusqu'à 3h du matin les jeudis, vendredis et samedis.

La police municipale intervient également pour prévenir les cas d'insalubrité du domaine public, en sensibilisant les usager-ère-s.

# Faits marquants en 2022

## Fonction de signalement des cas de harcèlement de rue dans l'espace public

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022, la Ville de Genève, en collaboration avec le Service de la police municipale, a doté son application gratuite « Genève en Poche » d'une fonction de signalement des cas de harcèlement dans l'espace public. Cette dernière permet aux personnes victimes ainsi qu'aux témoins de gestes ou de propos déplacés dans l'espace public, à connotation sexuelle ou sexiste mais encore sur l'apparence, d'effectuer un signalement à la police municipale. Les personnes qui le souhaitent peuvent alors être contactées par un-e agent-e de la police municipale, spécialement formé-e à l'écoute des victimes par le « Deuxième Observatoire »\*, afin de bénéficier d'un accompagnement pouvant parfois aller jusqu'à un dépôt de plainte.

En outre, ces signalements permettent au Service de la police municipale de cartographier ce phénomène dans l'espace public, afin de lui permettre d'endiguer le harcèlement de rue de manière proactive, notamment par une présence accrue dans les secteurs sensibles.

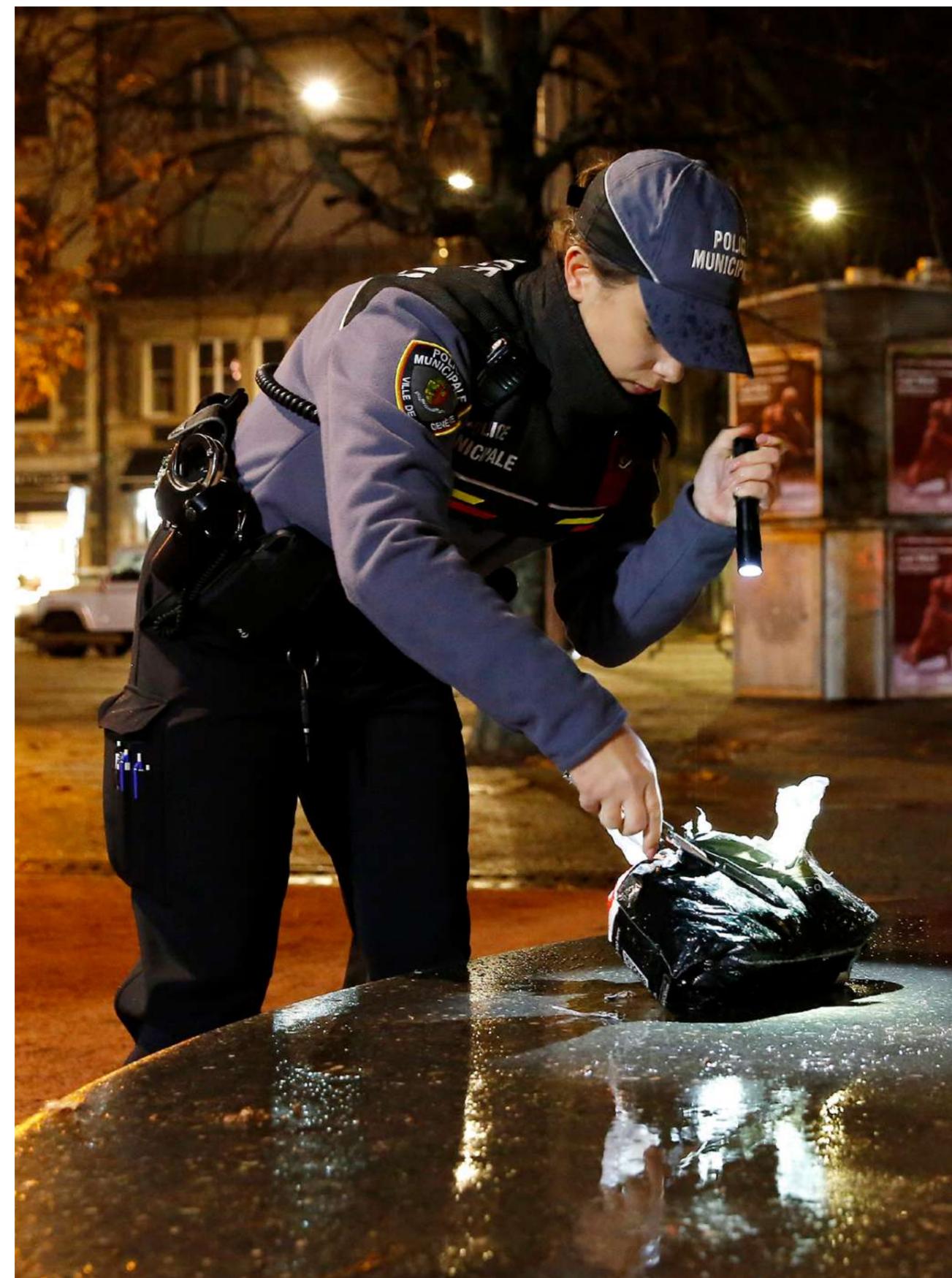
## Renforcement des actions au cœur des quartiers

Dans l'optique de renforcer le lien de proximité au cœur des quartiers, la fonction d'îlotier-ère a été réintroduite dans les 8 postes du Service de la police municipale en Ville de Genève. Les îlotier-ère-s ont pour objectif de devenir les interlocuteur-ice-s privilégié-e-s des habitant-e-s, des commerçant-e-s et des acteur-ices-s locaux-ales pour la résolution des problématiques qu'ils et elles pourraient rencontrer. En favorisant le dialogue et la collaboration au sein des quartiers, les îlotier-ère-s contribuent à y renforcer le sentiment de sécurité et les liens de confiance. Ils et elles permettent également de mieux prendre en compte les besoins et les attentes des habitant-e-s et d'agir en amont face à des problématiques identifiées, ceci afin de favoriser le vivre-ensemble.

## Conférence ministérielle de l'OMC

Du 12 au 17 juin 2022 s'est tenue la douzième Conférence ministérielle (CM12), au siège de l'OMC. Des Ministres du monde entier y ont participé, ce qui a impliqué une grande mobilisation des services municipaux, tel que celui de la police municipale. En étroite collaboration avec la police cantonale, diverses missions sécuritaires liées à cet événement ont été assurées sur la voie publique. Sur les six jours de manifestation, ce sont 163 agent-e-s de la police municipale qui ont été mobilisé-e-s, comptabilisant plus de 1'140 heures d'intervention.

\*Fondé en 1998 à Genève, Le Deuxième Observatoire est une association reconnue d'utilité publique qui regroupe un centre de compétence en matière de souffrance et harcèlement au travail ainsi qu'un institut de recherche et de formation sur les questions de genre.



# La police municipale en chiffres en 2022

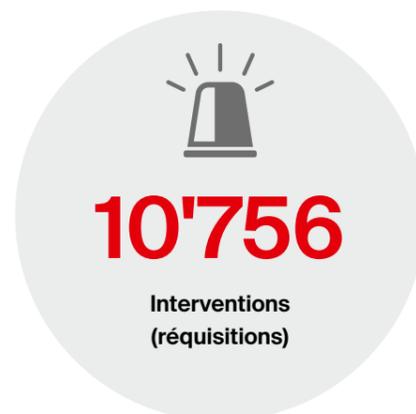
## Nombre d'appels à la centrale et nombre d'interventions

La centrale d'appels de la police municipale joue un rôle important d'interface avec le public. Il s'agit de la police municipale dématérialisée. Elle est sollicitée par des particulier-ère-s, des entreprises, des commerçant-e-s, des partenaires ou des associations souvent pour des problèmes de sécurité mais aussi pour des difficultés qui dépassent le champ de compétences de la police municipale (problèmes familiaux, médicaux, sociaux, etc.).

Lorsqu'elle ne peut pas intervenir elle-même, la police municipale redirige les personnes vers des services compétents (médecins, services sociaux, etc.).

Centrale d'appel

**022 418 22 22**



## Activité totale

Les agent-e-s passent l'essentiel de leur temps sur le terrain afin de répondre aux besoins et aux attentes des citoyen-ne-s. Lors de ces patrouilles, la police municipale assure une présence dissuasive et répressive, tout en maintenant un contact permanent avec les citoyen-ne-s à travers des échanges quotidiens. Les écoles sont au cœur de l'action de la police municipale. D'abord à travers une sécurisation des chemins qui mènent à l'école (excès de vitesse, respect des passages piétons, téléphone au volant). Ensuite, à travers des visites régulières dans les classes afin de prévenir et de sensibiliser les enfants à certaines incivilités qui altèrent la vie dans les quartiers.



Patrouilles sur l'espace public



Îlotage



Sécurité aux abords des écoles



Prévention des incivilités dans les écoles

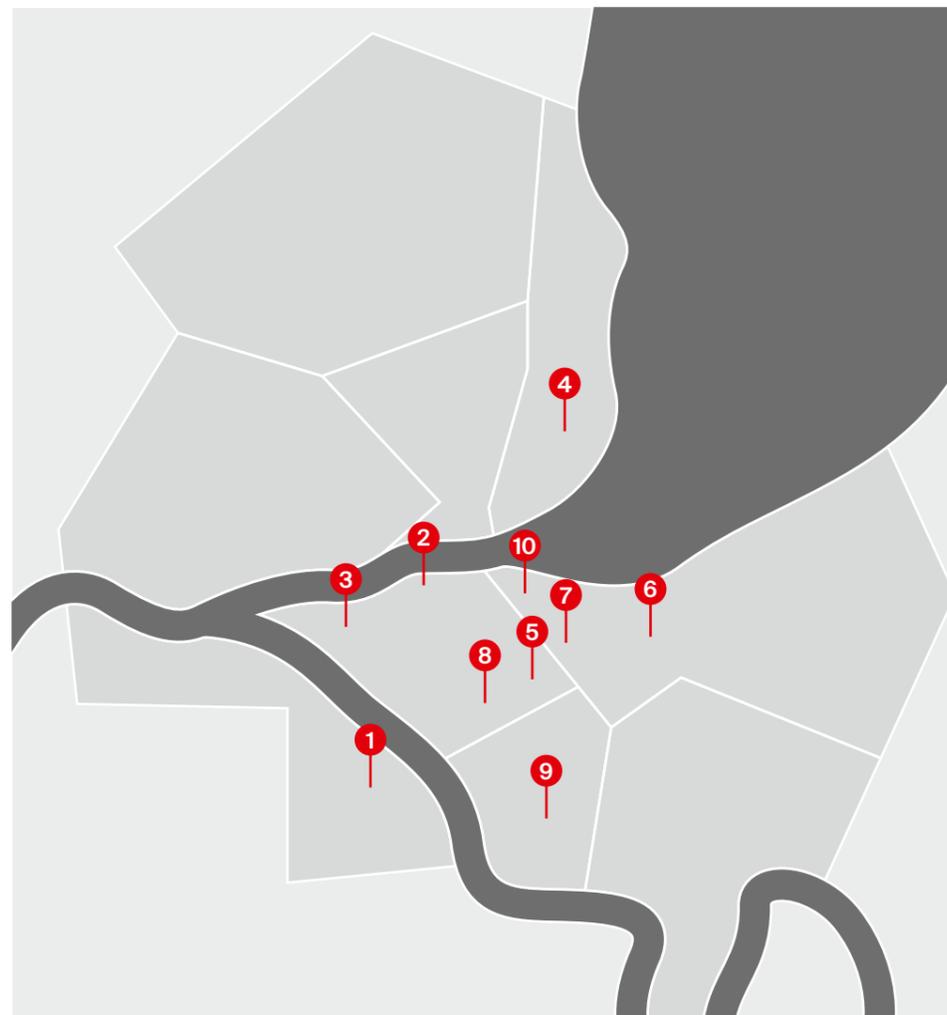


# Activité dans les zones sensibles en 2022

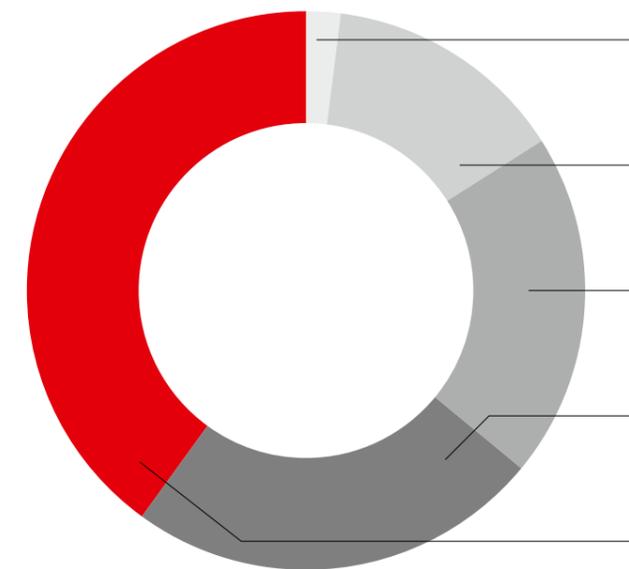
## Nombre d'heures de patrouille de la police municipale, par quartier

Si la police municipale couvre l'entièreté du territoire communal de la Ville de Genève, elle concentre ses efforts dans certains secteurs qui requièrent une attention toute particulière. Ces zones ont été identifiées grâce au travail de renseignement de nos agent-e-s de terrain ou à la suite de plaintes régulières de la part d'habitant-e-s, qui dénoncent notamment des troubles à la tranquillité publique, tels que des nuisances sonores, diverses salissures sur la voie publique ou encore certains types de délinquance.

Dès lors, la police municipale œuvre quotidiennement à rendre ces zones agréables et pacifiées pour tous-te-s les citoyen-ne-s par un appui des patrouilles visibles afin de prévenir et de sanctionner les incivilités et les actes délictueux.

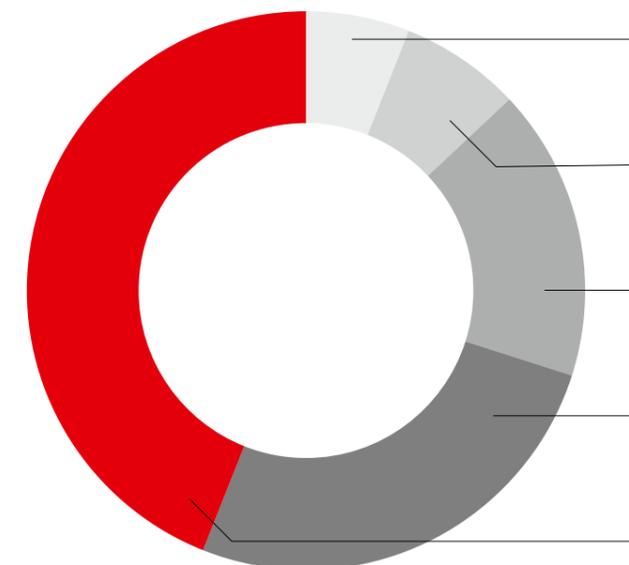


## Zones prioritaires



- 1 Les Acacias 99 h
- 2 Coulouvrenière/Seujet 882 h
- 3 Jonction 1'216 h
- 4 Pâquis 1'503 h
- 5 Plainpalais 2'508 h

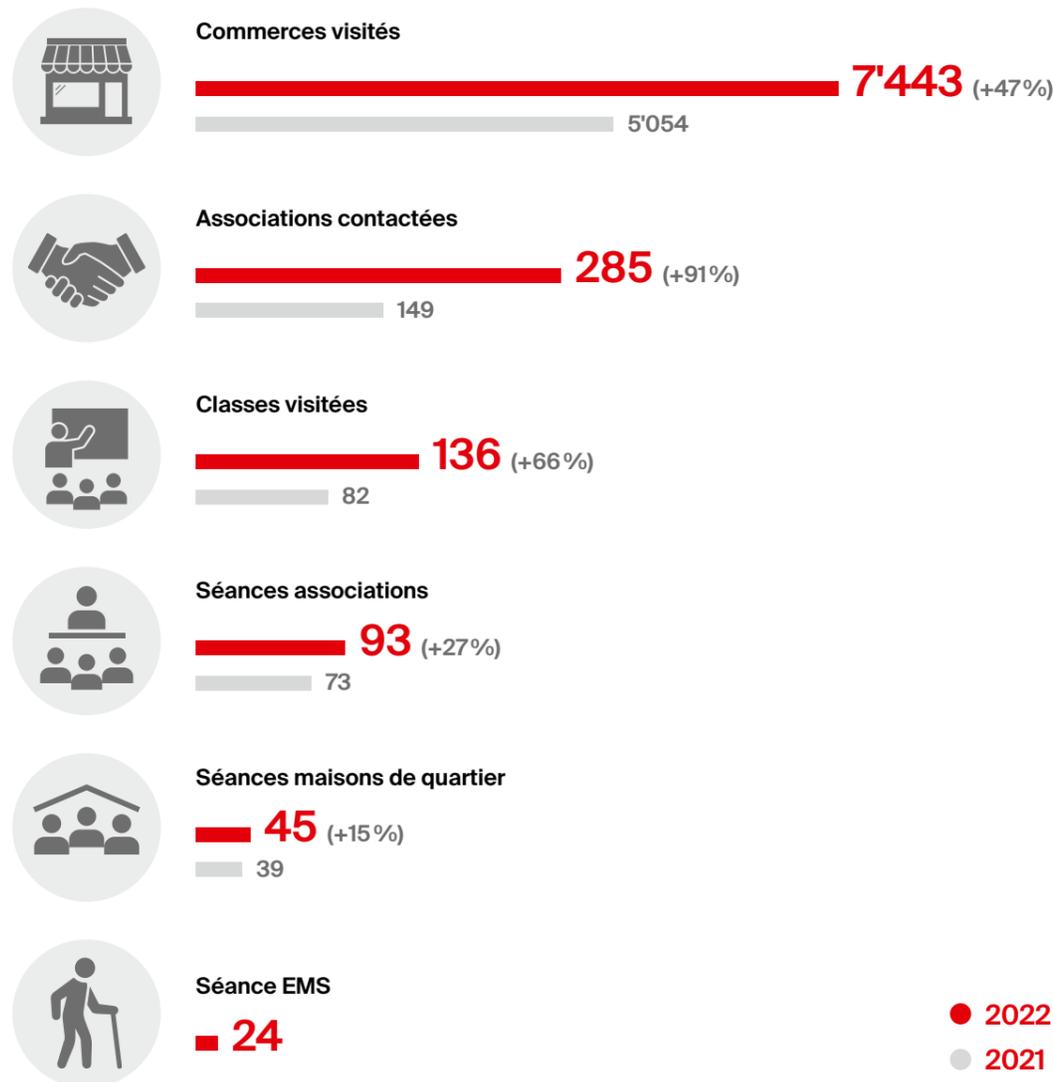
## Engagements permanents



- 6 Rue Henri-Blanvalet 397 h
- 7 Vieille-Ville 491 h
- 8 Rue de l'École-de-Médecine 1'283 h
- 9 Rue de Carouge 1'936 h
- 10 Rues-Basses 3'136 h

# Îlotage de la police municipale dans les quartiers

Tous-te-s les partenaires sont importants et ont besoin d'avoir un lien privilégié avec les agent-e-s. En effet, que ce soit pour discuter avec un-e commerçant-e au sujet d'une nuisance ou pour répondre aux questions des citoyen-ne-s lors de séances dans les maisons de quartier, les agent-e-s sont là aussi pour créer du lien. Les associations et les EMS ont également besoin d'un contact direct que ce soit pour rassurer les résident-e-s ainsi que pour se tenir à disposition des associations qui sont régulièrement confrontées à des problèmes. Le-la répondant-e direct-e reste un maillon essentiel de la proximité. Ce travail permet d'obtenir du renseignement et d'identifier les problèmes rapidement afin de formuler des réponses cohérentes et essentielles pour les requérant-e-s.

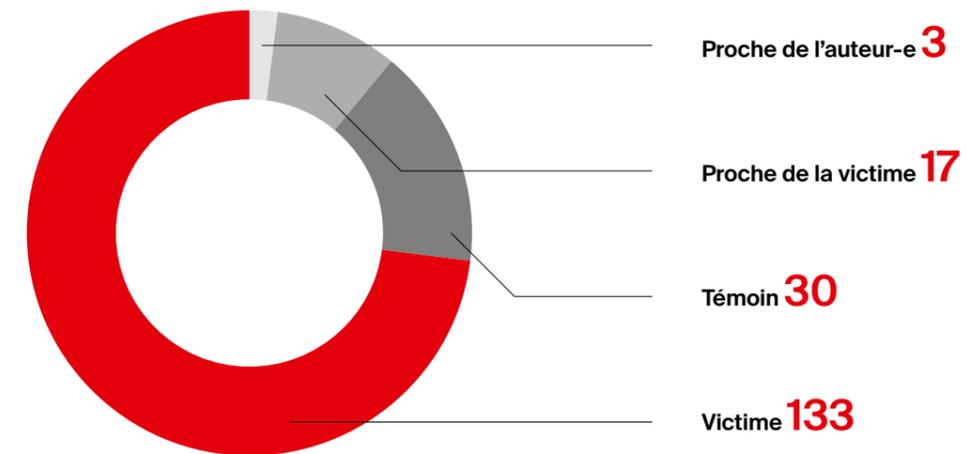


# Lutte contre le harcèlement de rue

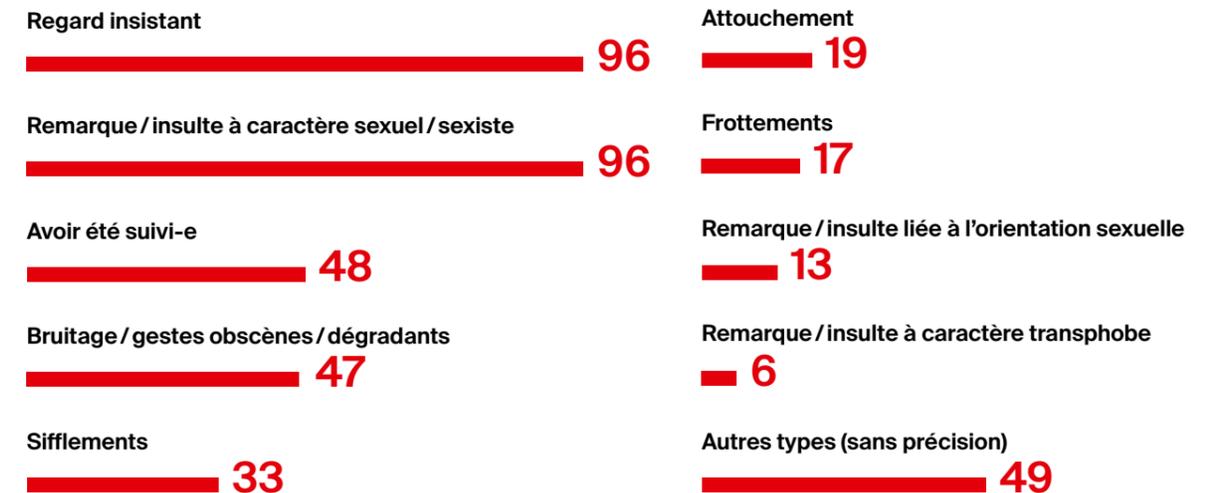
Au 31 décembre 2022, 183 personnes ont émis des signalements, dont 36 ont demandé un suivi à la police municipale. Parmi ces suivis, deux demandes ont abouti à des dépôts de plainte pénale. Parmi les signalements les plus fréquents, on retrouve les insultes à caractère sexuel ou sexiste et les regards insistants.

Les personnes qui ont souhaité être contactées ont apprécié le suivi offert par les agent-e-s de la police municipale. Ces dernier-ère-s ont été remercié-e-s pour leur écoute active et bienveillante. Les victimes ont pu s'exprimer, être entendues et prises en considération, même si elles n'ont pas déposé de plainte pénale.

## Répartition des 183 signalements



## Nature des signalements



# Infractions pénales dénoncées

Les infractions non répertoriées dans l'Ordonnance sur les amendes d'ordre (OAO) sont sanctionnées par des ordonnances pénales (anciennement appelées contraventions).

La procédure de contravention s'applique à toutes les infractions participant du droit pénal qui ne sont pas mentionnées dans l'Annexe 1 de l'Ordonnance sur les amendes d'ordre (RS 741.031).

Les agent-e-s de la police municipale se doivent de dénoncer ces infractions au Service des contraventions du Canton

de Genève, lequel émet des ordonnances pénales fondées sur la base des rapports.

Le tarif de ces ordonnances pénales est déterminé pour chaque cas individuellement. Il faut ajouter au montant de celles-ci un émolument de justice, lequel est fixé en fonction du Règlement établissant le tarif des frais en matière pénale (RTFMP ; E 4 10.03). Pour ce type d'infractions, le montant est déterminé par la suite par le Service des contraventions, au moment de l'émission de l'ordonnance pénale.

## Répartitions des infractions (comparaison 2021)



# Amendes d'ordre infligées

## Amendes d'ordre

Les infractions courantes à la loi sur la circulation routière (LCR) font l'objet d'une procédure d'amende d'ordre (AO).

Les agent-e-s de la police municipale sanctionnent les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) figurant dans l'Annexe 1 de l'Ordonnance sur les amendes d'ordre, ainsi que les infractions mineures à la loi sur les stupéfiants par le biais d'une amende d'ordre.

Une amende d'ordre est régie par les principes suivants: montant fixe déterminé par le législateur fédéral pour chaque infraction; possibilité de régler le montant de l'amende immédiatement auprès de l'agent-e verbalisateur-ice ou de régler l'intégralité du montant de l'amende dans le délai de réflexion légal de 30 jours.

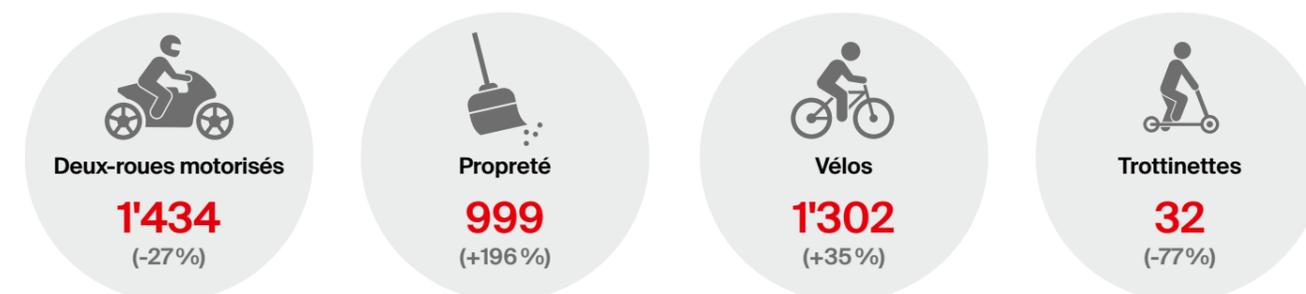
## Amendes administratives

Les infractions aux lois et règlements de droit administratif sont susceptibles de mesures ou sanctions, notamment d'amendes administratives.

Les constats d'infractions sont opérés par les agent-e-s de la police municipale ou autres fonctionnaires municipaux-ales assermenté-e-s nanti-e-s de cette compétence.

La procédure administrative s'applique notamment aux infractions aux lois et règlements régissant le domaine public, la gestion des déchets ou l'affichage sauvage.

Une amende administrative est déterminée par les bases légales administratives. Les amendes administratives peuvent être contestées, dans un délai de 30 jours à dater de leur notification, auprès du Tribunal administratif de première instance.



Les deux-roues motorisés sont très nombreux sur l'espace public (60'756 immatriculations en 2022 selon l'OCSTAT). Leurs détenteur-ice-s sont souvent sanctionné-e-s pour des infractions qui mettent en danger les piéton-ne-s et les autres usager-ère-s de la route. On constate cependant une diminution du nombre d'amendes d'ordre infligées à cette catégorie de véhicules, ce qui laisse supposer une légère amélioration des comportements. Le trafic cycliste, quant à lui, continue de séduire la population au centre-ville et reste en forte augmentation. Les infractions y relatives suivent donc cette même tendance avec près de 1'300 amendes d'ordre infligées, soit une hausse de près de 35% par rapport à 2021.

En matière de propreté, la police municipale constate une recrudescence des infractions, principalement en lien avec la gestion des déchets ou le littering. Ces points seront davantage détaillés dans le rapport.

# Zoom par thématiques

## Littering (amendes et contraventions)

Le «littering» désigne le fait de jeter des débris n'importe où, sans utiliser une poubelle ou un conteneur approprié. Cela inclut les déchets tels que les papiers, les emballages, les bouteilles, les canettes, les mégots de cigarettes et autres débris. Il s'agit d'un comportement dommageable pour l'environnement mais aussi pour la santé publique car il peut attirer des animaux nuisibles et des insectes. Avec l'appui de la Voirie, en 2021, la police municipale a intensifié son action contre le littering afin de sanctionner celles et ceux qui salissent et polluent l'espace public.



## Débarras sauvages

Bien que prendre rendez-vous gratuitement pour se débarrasser de déchets encombrants soit une option facilement accessible, les autorités constatent un nombre croissant de vieux meubles et objets divers abandonnés sur l'espace public, dans des endroits inappropriés. La police municipale, en étroite collaboration avec la Voirie, intensifie sa lutte contre ce type d'incivilités afin d'identifier et verbaliser les auteurs de ces infractions.



## Principales infractions vélos

La police municipale axe ses priorités sur les comportements les plus enclins à générer des accidents, notamment avec les piétons, comme les enfants et les seniors, dans les zones piétonnes ou sur les trottoirs.



## Principales infractions trottinettes

La présence de trottinettes sur l'espace public est de plus en plus importante, mais il est inquiétant de constater une explosion du nombre d'engins non-homologués en circulation. En 2022, les saisies de ces trottinettes ont été multipliées par 5 par rapport à l'année précédente. Pour rappel, les conducteur-riche-s de trottinettes électriques ont l'obligation de rouler sur les voies de circulation réservées aux cyclistes mais, trop souvent, ils empruntent les voies piétonnes, ce qui est dangereux.



Ne pas observer le signal «circulation interdite aux cycles»

**363** (+75%)

Ne pas observer un feu de signalisation

**330** (-14%)

Rouler sur le trottoir malgré l'interdiction

**213** (+8%)

Ne pas observer le signal de prescription «zone piétonne»

**127** (stable)

Ne pas observer le signal «interdiction générale de circuler»

**69** (+1,5%)

Ne pas accorder la priorité à un passage pour piétons

**10** (-38%)

Trottinettes électriques non homologuées

**173** (+565%)

Rouler dans une zone piétonne\*

**14** (-66%)

Non respect de la signalisation lumineuse\*

**6** (-71%)

Non respect de l'interdiction de circuler\*

**7** (-56%)

Rouler sur le trottoir\*

**5** (-78%)

\*NB: lorsqu'une infraction autre, telle que rouler sur le trottoir ou dans une zone piétonne, est commise avec une trottinette électrique non-homologuée, c'est cette dernière infraction qui est prise en compte dans le décompte du nombre de verbalisation.

## Principales infractions motos et scooters

Tout comme les vélos, les conducteur-riche-s de scooters et motos sont verbalisé-e-s lorsqu'ils-elles mettent en danger les piéton-ne-s, notamment. À ce titre, la police municipale a constaté une forte augmentation des deux-roues motorisés circulant dans des espaces dévolus aux piétons (+37%) et sur des voies interdites à la circulation (+118%). De la même manière, celles et ceux qui roulent sur les pistes cyclables et créent un danger pour les cyclistes sont sanctionné-e-s. Ce comportement est cependant en légère diminution par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, la police municipale constate une nette diminution du nombre de deux-roues motorisés verbalisés pour stationnement sur le trottoir, un signal positif pour la sécurité des piéton-ne-s.



## Nuisances sonores

Parce que chacun-e a le droit de dormir et de se reposer, parce que chacun-e n'apprécie pas forcément la musique de son-sa voisin-e, la police municipale répond présente et fait en sorte que ces droits soient garantis. Beaucoup de nuisances proviennent d'individus, souvent sous l'emprise de l'alcool, qui crient ou vocifèrent sur l'espace public.



Rouler dans une zone piétonne  
 111 (+35%)

Empiéter sur une bande cyclable  
 73 (-3%)

Stationner sur le trottoir  
 40 (-7%)

Non respect du signal « circulation interdite »  
 37 (+118%)

Rouler sur le trottoir  
 26 (-45%)

Non respect de la signalisation lumineuse  
 14 (-52%)

Non respect des « chemins pour piétons »  
 3 (-25%)

Nuisances sonores isolées dans l'espace public  
 165 (+56%)

Troubles à la tranquillité publique dans les espaces verts, les préaux, sur les places de jeux ou venant d'établissements publics  
 21 (-48%)

Nuisances sonores émanant d'attroupements dans l'espace public  
 20 (-9%)

Nuisances sonores émanant d'établissements publics  
 19 (+533%)

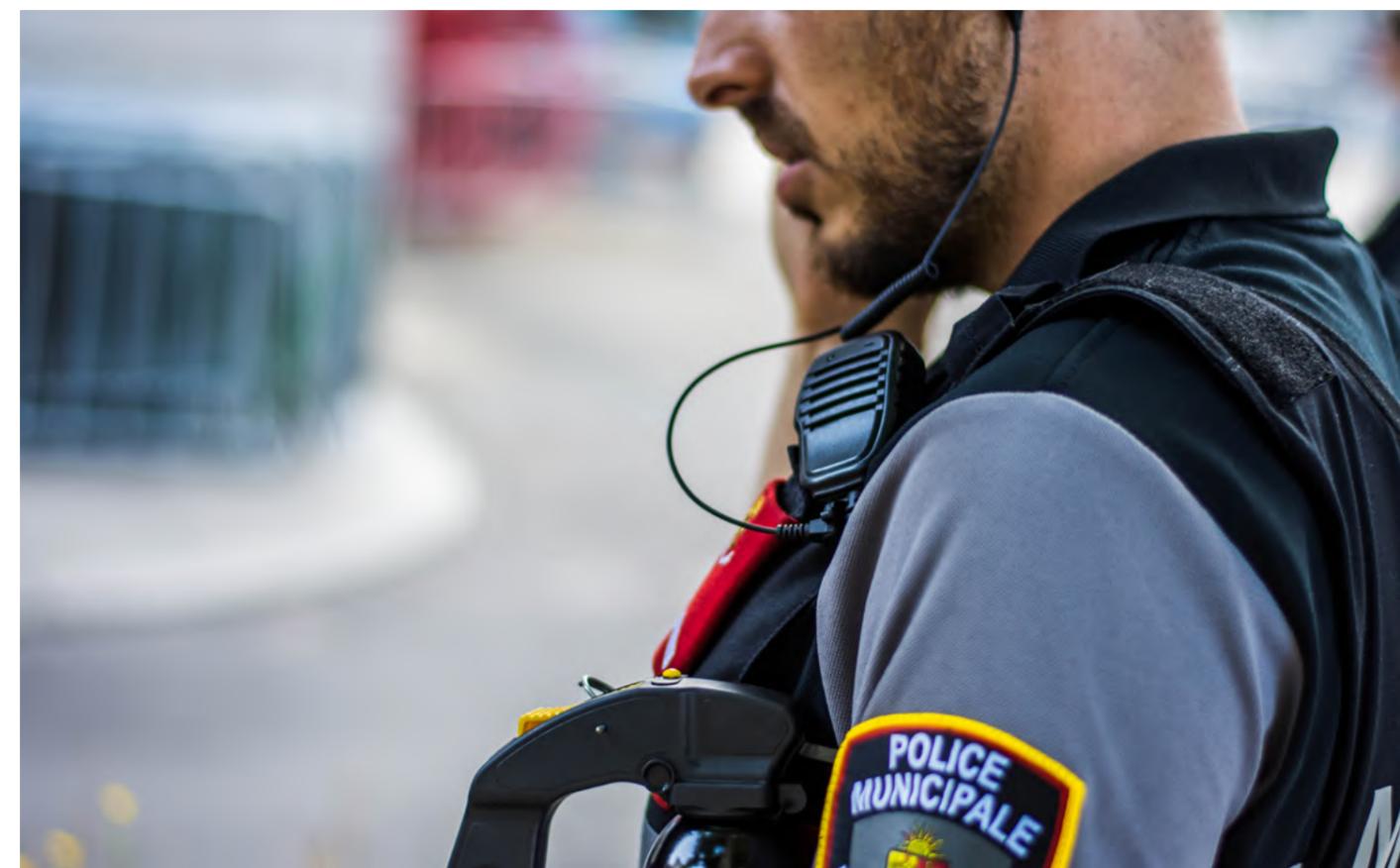
## Chiens

Les déjections canines sur la voie publique font partie des salissures urbaines régulièrement constatées. La grande majorité des propriétaires de chiens utilisent les caninettes à disposition, mais celles et ceux qui ne le font pas sont amendables (CHF 100.-, l'amende double en cas de récidive)



Contravention chiens (dont déjections canines)  
 164 (+6%)

Non tenus en laisse  
 93 (+6%)



# Adresses et contacts

## Centrale d'appel

**022 418 22 22**

## Poste des Acacias

Route des Acacias 36  
1227 Genève  
+41 22 418 62 62  
policemunicipale.acacias@ville-ge.ch

## Poste des Charmilles

Rue de Lyon 97  
1203 Genève  
+41 22 418 82 82  
policemunicipale.charmilles@ville-ge.ch

## Poste des Eaux-Vives

Rue de Jargonnant 4  
1207 Genève  
+41 22 418 60 70  
policemunicipale.eaux-vives@ville-ge.ch

## Poste des Grottes

Rue Julia-Chamorel 1  
1201 Genève  
+41 22 418 56 80  
policemunicipale.grottes@ville-ge.ch

## Poste de la Jonction

Rue du Stand 25  
1204 Genève  
+41 22 418 83 00  
policemunicipale.jonction@ville-ge.ch

## Poste des Pâquis

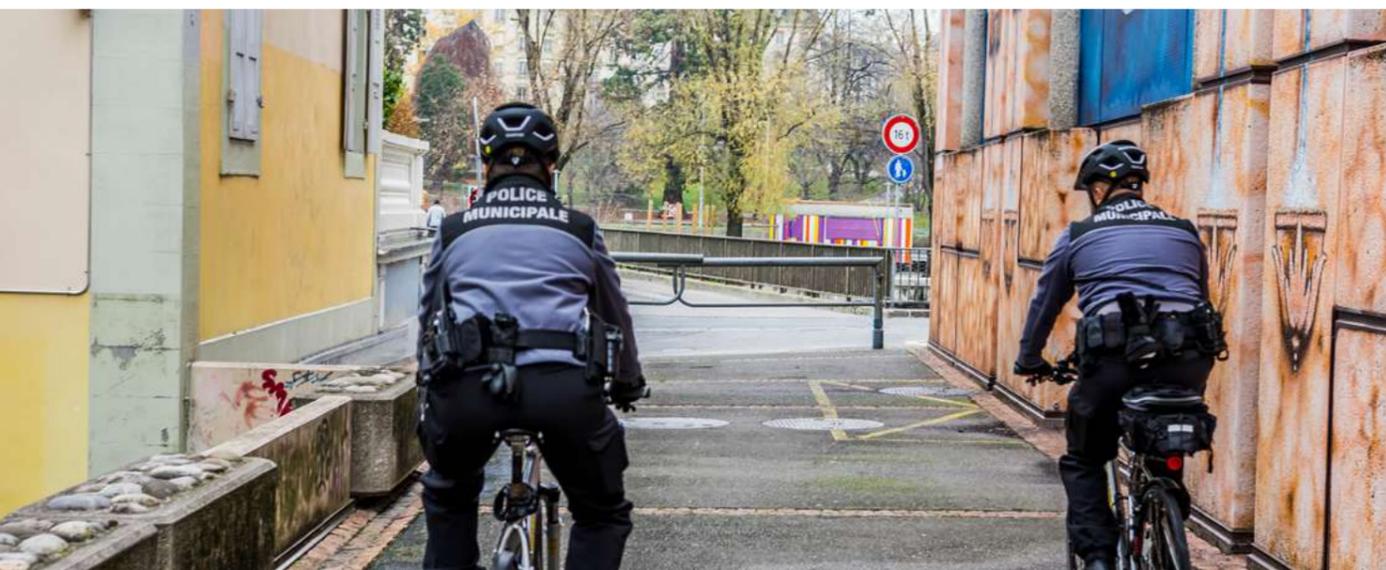
Rue Rothschild 27  
1202 Genève  
+41 22 418 54 00  
policemunicipale.paquis@ville-ge.ch

## Antenne de Champel

Chemin de l'Escalade 9  
1206 Genève  
+41 22 418 83 30  
policemunicipale.champel@ville-ge.ch

## Antenne du Petit-Saconnex

Chemin des Colombettes 1  
1202 Genève  
+41 22 418 62 82  
policemunicipale.petit-saconnex@ville-ge.ch



**Département de la sécurité  
et des sports**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 4  
CP 3214  
1211 Genève 3  
[www.geneve.ch](http://www.geneve.ch)

**Service de la Police Municipale  
(SPM)**

Boulevard du Pont-d'Arve 35  
1205 Genève



VILLE DE  
GENÈVE